

Histoire locale : la chapelle Jacob

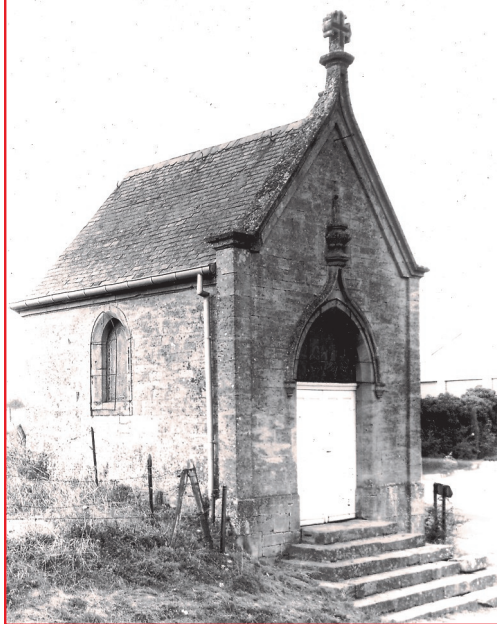
Episode 1 Le 13 janvier 1725, Jacob ROSMAN, bourgeois laboureur de Halanzy, né en 1643, prend certaines dispositions pour la fin de sa vie. En présence de son fils Henry, de sa fille Margueritte et de son gendre Jean-Baptiste Nicolas (dit Jean-Baptiste Colas), il rédige un acte en présence de deux témoins. Parmi ces dispositions on note qu'il réserve, avant partage de ses biens, la moitié de deux fauchées¹ de pré au lieu dit Bouslaincourt en vue de payer ses funérailles et de faire dire vingt-quatre messes pour le repos de son âme comme il en

a lui même fait dire pour son épouse Marie LACAVE, brûlée dans sa maison lors du grave incendie qui réduisit en cendres la plus grande partie du village, le 27 octobre 1719. Par ailleurs, il réserve une demi fauchée de pré au lieu dit "à la Fagneulle" pour la décoration de la petite chapelle qu'il a fait construire à la route de Rachecourt. Jacob ROSMAN est décédé le 2 décembre 1728 à l'âge de 85 ans.

¹ Une fauchée représente la superficie de pré (entre 15 et 18 ares) qu'un homme peut faucher (à la faux) en une journée;

ndlr : même si cette "chapelle Jacob" est bien située au même endroit, elle n'est en rien comparable à la chapelle dédiée à Notre Dame des Victoires.

La chapelle Notre-Dame des Victoires en 1976



Les Harmonies de Halanzy – Soirée de concerts

Le vendredi 9 octobre, à 20 heures, au préau communal, les Harmonies de Halanzy donneront leur concert d'automne sous la direction de leur nouveau chef, Jean-Marc Monneau. La seconde partie de la soirée sera assurée par l'harmonie de Sterpenich-Barnich, placée sous la direction de Marc Sosson. Tous les amis et mélomanes y sont cordialement invités.

Retrouvez ces infos et bien d'autres sur <http://www.halanzy.eu/>

L'édito de l'abbé Jean-Marie

Chères paroissiennes, chers paroissiens,
Très intéressant et interpellant est l'échange avec nos jeunes catéchumènes et certains parmi vous, sur les raisons d'une part, de la diminution du nombre de pratiquants et d'autre part, sur celles de certaines personnes qui s'ennuient à la messe.

Entre autres les multiples raisons, vous dites :

« Parmi nous il y a des réfractaires à l'institution-Eglise à rituel vide et artificiel ; d'autres, en critiquant sa manière de célébrer, dénoncent le prédicateur assommant sinon moralisant ou somnifère, les prières mièvres, la liturgie à l'ancienne, qui oublie que l'homme est intégralement corps et cœur. Ainsi, la messe est devenue un exercice répétitif, obligatoire, conventionnel, rebutant... En n'y puisant plus grand-chose, on s'y ennuie ! » Et de conclure l'argumentation : « La religion est d'abord personnelle, la foi est une affaire privée, la communauté n'est pas du tout indispensable ! »

Qu'y puis-je ? L'Eglise, notre sage Mère, reste à l'écoute des critiques et surtout des propositions de ses enfants. Sa réaction est toujours lente mais sûre. Elle préciserait d'abord que la messe n'est pas une distraction comme un match de foot ou une séance de cinéma, puis inviterait à se dépouiller de l'opulence et se vêtir d'humilité pour bien célébrer et vivre l'Eucharistie comme ces déportés des camps Nazis qui s'émerveillaient de la ferveur de l'Eucharistie célébrée dans un immense dénuement et dans la totale clandestinité : en recevant le bout de pain minuscule, Corps du Christ, corps et cœur mobilisés, ils ressentaient combien ils formaient une petite communauté forte, vivante, une communauté d'espérance et d'amour. Ne serait-ce pas là la force et la beauté de la messe ?

Et comme justement la messe engage et mobilise tout notre être, corps et cœur, l'Eglise, attentive à toutes les catégories des paroissiens (enfants, jeunes, adultes, sages...) s'est, surtout ces derniers jours, engagée à organiser des célébrations de messe où chacun trouve sa place, expérience paroissiale à vivre pendant la rencontre intergénérationnelle et la messe des familles. Pour notre paroisse St Remy de Halanzy, les premières célébrations plus spécialement destinées aux familles sont prévues comme suit : les dimanches 04/10 (visite pastorale de l'Evêque), 11/10, 01/11 (Toussaint) et 29/11



Célébrations eucharistiques

Mercredi 23 septembre à 18h30 : messe

pour Vincianne Schleich (5e année de son souvenir),
messe fondée pour Hyacinthe Jamin et Félicité Dehay.

Jeudi 24 septembre à 8h00 : messe

pour les défunts de la famille Monhonval-Nottet,
pour René Pierre et sa famille,
pour Jean-Marie Bertin et les défunts de la famille Bertin-Pecheur.

Dimanche 27 septembre à 10h30 : grand messe paroissiale

pour Christian Clément et les défunts de la famille,
pour Alain et Robert Bon,
pour René Mangin et Julienne Couzet,
pour Aymé Mirgoux, Gaston Mirgoux et Marcelle Lefèvre,

Mercredi 30 septembre à 18h30 : messe

pour Michel Courtois (anniversaire) et ses parents,
en l'honneur du Saint-Esprit (R-L).

Jeudi 1er octobre à 8h00 : messe

en l'honneur de Sainte Thérèse de Lisieux (J H-D).

Dimanche 4 octobre à 10h30 : grand messe du secteur Halanzy-Musson présidée par Mgr Remy VANCOTTEM, évêque de Namur à l'occasion de la fête patronale de la paroisse Saint Remy de Halanzy

pour les défunts de la famille Yande-Balon,
pour les défunts de la famille Monhonval-Nottet,
pour Jacques Mangin et Maryvonne Nicolay,
pour Denis et Josette Nottet.

Lundi 5 octobre (lundi de la fête patronale) à 10h30 : grand messe pour tous les défunts de la paroisse.

la messe sera suivie de la bénédiction des tombes au cimetière.

Mercredi 7 octobre à 18h30 : messe

pour Irène Charlier et Jean-Marie Etienne,
pour Vinciane Schleich (anniversaire),
pour les défunts de la famille Hissette-Douret.

Jeudi 8 octobre à 8h00 : messe

pour Angèle Henrion et Georges Gérard,
pour Maurice Thines et les défunts de la famille Thines-Jamin.

Dimanche 11 octobre à 10h30 : messe des familles

pour André Gatez, Joseph Berg et Raymond Warnimont,
pour les défunts de la famille Dauphin-Guégan,



pour Guy Gaillard et Yvonne Widart,
pour Jean-Luc Fizaine et les défunts de la famille Fizaine-Martin,
pour Maria-Magdaléna Clément et les familles apparentées,
Pour Paul, Patrice, Christophe Lambert et Huguette Goelff,
pour Didier Decker (5e anniversaire)
en l'honneur de Saint Thérèse en remerciement (.R-L).

In Memoriam

Le 21/08 : Madame **Josette BILOCQ**, veuve de M. Roland ANTZORN, née à Châtillon le 22 septembre 1924 et décédée à Halanzy le 19 août à l'âge de 90 ans.

Le 31/08 : Madame **Monique DOCQ**, épouse de M. René LOES, née à Remilly (F) le 16 août 1930 et décédée à St-Mard le 27 août à l'âge de 85 ans,

Le 01/09 : Madame **Mireille RUBINO-FELTZ**, née à Halanzy le 10 avril 1932 et décédée à Arlon le 28 août à l'âge de 83 ans.

Première Eucharistie, Profession de foi et Confirmation

Le bureau du Conseil Pastoral du Secteur Halanzy-Musson a adopté les règles suivantes :

1. Le sacrement des **premières communions** sera désormais organisé sur base des règles suivantes :

- Battincourt : le 1er dimanche de mai,
- Halanzy : le dernier dimanche de mai,
- Musson : le jeudi de l'Ascension,
- Mussy : le dimanche qui suit l'Ascension,
- Rachecourt : le dimanche de Pentecôte.

Les enfants de Baranzy et Willancourt seront groupés avec ceux de Musson.

2. Chaque année, le sacrement de **confirmation** sera organisé dans une des paroisses du secteur pour l'ensemble des confirmands du secteur.

La retraite préparatoire à la confirmation aura toujours lieu les jeudi, vendredi et samedi de la seconde semaine des vacances de Pâques; la **Profession de foi** sera célébrée lors de la messe de clôture de cette retraite. Le sacrement de confirmation sera conféré huit jours après la fin de cette retraite, lors d'une messe dominicale. L'ensemble des exercices spirituels liés à la confirmation (retraite, profession de foi et confirmation proprement dite) se dérouleront dans la paroisse organisatrice.

En 2016, pour la paroisse de Halanzy, les premières communions auront lieu le dimanche 29 mai en l'église de Halanzy.

Tous les exercices spirituels liés à la confirmation auront lieu à Battincourt:

- retraite : les jeudi 7, vendredi 8 et samedi 9 avril 2016
- profession de foi : le samedi 9 avril à la fin de la retraite
- confirmation : le dimanche 17 avril.